Nancy : Violences de la mère contre son enfant, l'avocate de la défense plaide la relaxe en raison de l'homosexualité de la mère

14/04/2013 à 12h31

Laxou. Il a 10 ans. C'est un petit garçon ordinaire. Il est intimidé. Il y a de quoi. Il doit aller témoigner à la barre du tribunal correctionnel de Nancy.

La mère est prévenue. Elle est là pour être jugée. Le père est du côté de la partie civile, celui des victimes. Il a porté plainte deux fois pour des violences subies par son fils. Le 21 novembre, le petit garçon aurait été agressé par une autre jeune dans un parc non loin du domicile de sa mère, à Laxou. La maman était là mais elle affirme n'avoir rien vu. […]

Deux mois et demi plus tard, rebelote. […] [Le père] retourne chez les gendarmes porter plainte. L'enfant raconte qu'il aurait été frappé par le même mystérieux agresseur.

Mais le soir, il livre une tout autre version. A son père d'abord. Puis aux enquêteurs. Et, enfin, vendredi, au tribunal. ***« En vrai, ma maman me tapait. Elle me mettait aussi la tête sous l'eau »*, raconte l'enfant.** Il décrit des scènes aux limites du soutenable durant lesquels sa mère remplissait l'évier de la cuisine d'eau et lui plongeait la tête dedans, à la moindre bêtise, pour le punir. S'il refusait de s'approcher de l'évier, il était battu à coups de poings et de pieds. […]

La mère n'a aucune explication à fournir. Elle nie tout en bloc. […] La cause est entendue pour le procureur adjoint qui requiert 18 mois de prison avec sursis. **L'avocate de la**

défense, Me Sandrine Boudet, plaide la relaxe. A décharge, elle insiste sur le témoignage de la compagne de la mère qui n'a rien vu, rien entendue.

> ***« Est-ce que l'enfant a mal vécu l'homosexualité sa mère et a voulu changer de vie en l'accusant ? », s'interroge le défenseur.***

Jugement le 19 avril.

Est Républicain

(Merci à william50)